

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 17  
N° identifiant 2023-0010

**Titre** Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel

Rapporteur(s) M. Vincent GATEL  
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**  
Tableau de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel

Membres en exercice 52  
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b> M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b> M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>
---------	---	---

Mandats	3	<p><b>Mandants</b> M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p><b>Mandataires</b> M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retour de Mme Ombelyne DAGICOUR.</p> <p>Sorties de Mme Julie REYNARD, et MM. Frankie ANGEBAULT, Abderrazak HALLOUMI et Laurent LUCAUD.</p> <p>Sont sorties Mmes Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT et Claude THIBAUT (mandataire de Mme Agnès DIONÉ).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources
------------------	--

La ville de Poitiers s'engage pour une confiance renouvelée en la démocratie et en l'institution municipale. Elle souhaite ainsi **donner une place importante aux habitantes et habitants dans la vie démocratique locale, construire les conditions de la confiance entre les citoyens et l'institution municipale, et développer une culture du débat public à l'échelle de la Ville.**

Dans ce cadre, la Ville a pour ambitions de renforcer les dispositifs de participation citoyenne existants, d'innover pour développer le pouvoir d'agir de toutes et tous, d'améliorer sa politique de redevabilité vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, et de soutenir tous les acteurs qui contribuent à ces objectifs.

Corollaires indispensables de la vitalité démocratique, la vitalité associative, et la politique d'accueil sont également fortement soutenues : ainsi, la ville de Poitiers s'engage pour le soutien à l'engagement associatif dans sa diversité, pour l'accueil de toutes et tous, fidèle à des valeurs humanistes d'hospitalité, d'entraide, et de coopération.

Cet engagement se traduit par un soutien affirmé aux associations œuvrant dans les champs suivants :

- vie citoyenne et animation locale (comités de quartier...)
- hospitalité et accompagnement à l'insertion des personnes étrangères
- accès aux droits
- mémoire.

**Par ce soutien, à hauteur de 82 250 euros pour 21 subventions,** la Ville de Poitiers souhaite accueillir respectueusement l'ensemble de ses habitantes et habitants, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, et permettre à chaque poitevine, chaque poitevin, de pouvoir prendre part à la vie de la cité, ainsi qu'au débat public.

### **Vie citoyenne et animation locale**

Grâce à leur engagement au quotidien pour le vivre ensemble au sein des quartiers de Poitiers, les associations d'habitants ainsi que les comités de quartier des Trois Cités, de Saint-Éloi, de Poitiers Sud, de Poitiers Ouest, du Pont Neuf, du Pâtis et de Gibaularge offrent aux habitants de Poitiers la possibilité de participer à la vie de leur quartier, tout en profitant de nombreuses animations favorisant les liens de proximité au sein de ces quartiers. C'est pourquoi la Ville de Poitiers apporte son soutien à l'ensemble de ces associations (8 associations, pour un montant total de 20 200 €).

Par ailleurs, par son soutien à l'association « Raisons d'agir », la Ville entend favoriser le débat public sur des sujets de sociétés intéressant l'ensemble de ces habitants.

### **Politique d'hospitalité**

En juillet 2018, le Conseil constitutionnel a consacré le principe de fraternité mettant fin au délit de solidarité. S'appuyant sur cette décision, la politique d'hospitalité menée par la municipalité a défini comme objectif prioritaire la mise à l'abri de familles exilées avec des enfants scolarisés dans les écoles de la ville. Ainsi, la présente délibération propose au conseil municipal d'octroyer des subventions aux associations « 100 pour 1 – Vienne » et « 100 pour 1 – Grand Poitiers ». Avec le soutien des bailleurs sociaux, neuf familles ont pu être logées grâce à cette initiative. L'offre d'une solution d'hébergement couplée à un accompagnement global rapproché permet d'entamer un parcours de reconstruction et de stabilisation avec ces familles. Le conseil municipal est invité à valider la poursuite des aides accordées l'année précédente, soit un montant de 30 000 € pour « 100pour1 – Vienne » et 24 000 € pour « 100pour1 - Grand Poitiers ».

### **Mémoire**

La ville de Poitiers apporte par ailleurs son soutien aux associations œuvrant dans le domaine du devoir de mémoire (3 associations, pour un montant total de 750 €).

Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de

présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	37		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	7	M. Frankie ANGEBAULT, Mme Agnès DIONÉ, M. Abderrazak HALLOUMI, M. Laurent LUCAUD, Mme Julie REYNARD, Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT, Mme Claude THIBAULT.	



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171501- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	